

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2658

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2658**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le marché de fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon arrive à échéance le 12 février 2012.

Le présent marché porte sur la fourniture, la maintenance et la gestion informatique de plus de 172 000 bacs destinés à la collecte sélective d'une contenance de 120, 140, 180, 240, 340, 500 et 660 litres classiques et 240, 340, 500 et 660 litres operculés.

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'augmentation du nombre de logements, le volume de bacs en place s'accroît de 2,5 % par an et devrait poursuivre cette progression durant la durée du marché malgré les efforts entrepris pour réduire les emballages.

La Communauté urbaine poursuit sa démarche d'optimisation de la collecte sélective afin d'améliorer la qualité et d'augmenter les quantités recyclées, conformément au plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017.

Dans ce cadre, des circuits et secteurs seront traités, optimisés et accompagnés par :

- des états des lieux précis de l'état des bacs suscitant des interventions de maintenance plus importantes mais difficilement quantifiables à ce jour et liées également à l'âge moyen du parc (12 ans) nécessitant plus de 5 000 opérations de maintenance par an,
- la mise en place de bacs operculés dans les immeubles et lotissements selon des critères bien définis,
- des ajustements de la capacité ou du nombre de bacs sur le parc existant.

De plus, des actions plus spécifiques seront menées comme la généralisation progressive des couvercles jaunes et le renouvellement du parc de bacs des communes nouvellement intégrées à la Communauté urbaine.

L'ensemble de ces opérations sera accompagné par une gestion informatique rigoureuse (utilisation d'une interface informatique) via la base de données PRODIGE de la Communauté urbaine permettant un suivi qualité et une gestion fine et détaillée du parc installé.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 3 000 000 € HT et un engagement de commande maximum de 9 000 000 € HT sur la durée totale du marché. Selon la nature des prestations, la TVA varie entre 5,5 % et 19,6 %.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise CITEC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise CITEC d'une durée ferme de 4 ans, pour un montant minimum de 3 000 000 € HT et maximum de 9 000 000 € HT. Selon la nature des prestations, la TVA varie entre 5,5 % et 19,6 %.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - comptes 615 581 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.